



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 123218

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les objectifs de ce plan et ce qu'il en est attendu en terme de lutte contre la résistance des bactéries.

Texte de la réponse

Les antibiotiques sont fréquemment prescrits chez l'homme et chez l'animal. Dans tous les cas, leur usage est susceptible d'entraîner l'émergence de résistances bactériennes qui peuvent se disséminer. Le Comité national de coordination pour une utilisation raisonnée des antibiotiques en médecine vétérinaire, piloté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, a cherché des voies d'amélioration en élaborant un plan national d'action pour les années 2012 à 2017. Une approche globale, faisant appel à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs, médecins, vétérinaires, pharmaciens, éleveurs, consommateurs, a été privilégiée pour définir, avec les pouvoirs publics, les grandes lignes de ce projet. Le plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire a été officiellement présenté le 17 novembre 2011 et poursuit un objectif principal, qui est la réduction des risques d'apparition de résistance aux antibiotiques en santé humaine et animale, ainsi que deux objectifs majeurs. Le premier est un objectif de diminution de la consommation d'antibiotiques en médecine vétérinaire de 25 % sur 5 ans et le second est le maintien de l'arsenal thérapeutique et de son efficacité car les antibiotiques sont des médicaments indispensables aussi bien en élevage que pour les animaux de compagnie. Les actions proposées s'articulent autour de 40 mesures regroupées en 5 axes, qui visent à : · Promouvoir les bonnes pratiques et sensibiliser les acteurs aux risques liés à l'antibiorésistance et à la nécessité de préserver l'efficacité des antibiotiques ; · Développer les alternatives permettant d'éviter les recours aux antibiotiques ; · Renforcer l'encadrement et réduire les pratiques à risque ; · Conforter le dispositif de suivi de la consommation des antibiotiques, et de l'antibiorésistance ; · Promouvoir les approches européennes et les initiatives internationales. Enfin, l'intégralité de ce plan national d'action est disponible en version électronique sur le site internet du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, à l'adresse suivante : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_ABR-171111.pdf.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123218

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12415

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1535